

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION

EXERCER UNE MISSION DE REFERENT DE PARCOURS SANTE - SOCIAL

CERTIFICATION DE COMPETENCES :

EXERCER UNE MISSION DE REFERENT DE PARCOURS SANTE – SOCIAL

Situation / Contexte professionnel :

- La démarche « Référent de parcours » est réalisée par des professionnels de l'intervention sociale et de l'accompagnement au sens large, dans un cadre défini, pour des situations particulières.
- Le référent de parcours dispose d'une vision globale des interventions sociales, qu'il coordonne, en accord avec la personne et en lien avec l'ensemble des intervenants également susceptibles de l'accompagner. Son rôle se situe dans un cadre de coopération et de co-construction.
- L'action du référent s'inscrit à ce titre dans un travail en réseau. Le référent de parcours agit et intervient comme facilitateur de l'ensemble des actions mises en œuvre.
- Les référents de parcours sont amenés à travailler avec des publics en précarité, en vulnérabilité, en situation de handicap ou avec une perte d'autonomie. Les compétences décrites ci-dessous s'appliquent à l'accompagnement de l'ensemble de ces publics sans distinction.

Activités associées :

- Le « Référent de parcours santé social » est impliqué directement dans l'accompagnement de la personne et réalise avec elle un diagnostic global de sa situation, de ses souhaits et de ses besoins afin de définir un projet de vie.
- Il construit avec la personne accompagnée et l'ensemble des intervenants un plan d'actions en adéquation avec le projet.
- Il garantit, dans le cadre d'un accompagnement global et au travers de son action, la continuité du parcours et la cohérence de l'accompagnement dans le cadre du projet.
- Il assure le suivi de la situation de la personne et la coordination des différents intervenants.

Modalités d'évaluation :

- L'évaluation des compétences est organisée en deux modalités complémentaires afin d'évaluer le niveau de maîtrise des 8 compétences du présent référentiel, chaque épreuve évaluant l'ensemble des compétences :
 - **Epreuve 1** : Dossier de pratique professionnelle (DPP)
 - **Epreuve 2** : Soutenance orale d'une durée totale de 40 minutes

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET D'EVALUATION - Exercer une mission de référent de parcours santé - social

REFERENTIELS		
Référentiel de compétences	Référentiel de certification	
Compétences 1 à 8	Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation :
<p>C 1 : Analyser les missions d'un référent de parcours dans une organisation de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - en prenant en compte le contexte réglementaire, politique, sociétal et organisationnel - afin de légitimer son action en s'appuyant sur les enjeux et les objectifs de sa mission. 	<p>Rappel : Deux modalités complémentaires afin d'évaluer le niveau de maîtrise des 8 compétences du présent référentiel, chaque épreuve évaluant l'ensemble des compétences.</p> <p>Epreuve 1 :</p> <p>Dossier de pratique professionnelle (DPP)</p> <p>Elaboration d'un dossier de pratique professionnelle (DPP) à partir d'une ou plusieurs situations d'accompagnement réelles rencontrées dans un contexte professionnel.</p>	<p>Le candidat :</p> <p>1.1 : Maîtrise le contexte réglementaire et sociétal de mise en œuvre de la fonction de référent de parcours et l'illustre au travers d'une (ou plusieurs) situation d'accompagnement dans laquelle il est lui-même intervenu.</p> <p>1.2 : Explicite la fonction du référent de parcours (rôle, mission, cadre, activités, etc.) et prend en compte l'organisation dans laquelle il se situe.</p> <p>1.3 : Justifie son action en prenant en compte les enjeux et objectifs de sa mission (en s'appuyant sur le descriptif de sa fonction et/ou sa fiche de poste, le règlement intérieur, recommandations des pratiques professionnelles, etc.).</p>
<p>C 2 : Établir conjointement avec une personne accompagnée le diagnostic de sa situation</p> <ul style="list-style-type: none"> - en recueillant les informations essentielles et en identifiant ses attentes et ses besoins - dans le but de définir les objectifs de son projet. 	<p>Epreuve 2 :</p> <p>Soutenance orale et échanges avec le jury</p> <p>(durée de 40 minutes)</p>	<p>Le candidat :</p> <p>2.1 : Recueille les informations essentielles relatives à l'historique d'une situation avec la personne accompagnée (environnement institutionnel, professionnel, familial, de santé, etc.).</p> <p>2.2 : Formalise une situation d'accompagnement de façon synthétique (histoire de vie, compte rendu, conditions de vie, etc.) dans un document standardisé.</p> <p>2.3 : Elabore le diagnostic conjointement avec une personne accompagnée en prenant en compte l'expression de ses attentes et ses besoins et le formalise (contrat écrit, formulaire, questionnaire avec pictogrammes, accord oral, etc.).</p> <p>2.4 : Identifie les objectifs du projet de la personne accompagnée en accord avec elle et en tenant compte du diagnostic établi.</p>
<p>C 3 : Co-élaborer des modalités d'intervention adaptées à la situation d'une personne accompagnée</p> <ul style="list-style-type: none"> - en identifiant les axes d'accompagnement permettant d'élaborer le projet avec la personne - afin de faciliter sa participation. 		<p>Le candidat :</p> <p>3.1 : Recherche et obtient la participation d'une personne accompagnée à l'aide des modalités et/ou techniques adaptés à une situation d'accompagnement (par exemple : rencontres, échanges, "contrat" d'accompagnement, etc.).</p> <p>3.2 : Présente des axes d'accompagnement en cohérence avec le diagnostic de la situation d'une personne accompagnée (par exemple : schéma thématique, tableau, carte mentale, etc.).</p>

		<p>3.3 : Facilite la participation d'une personne accompagnée dans son projet en prenant en compte les axes d'accompagnement conjointement identifiés (par exemple : charte des droits de la personne accompagnée, « règles du jeu », participation aux réunions la concernant, techniques d'entretien spécifiques, etc.).</p>
<p>C 4 : Définir les différentes étapes opérationnelles du projet d'une personne accompagnée</p> <ul style="list-style-type: none"> - en déterminant des objectifs opérationnels et en associant les partenaires concernés - dans le but de mettre en œuvre le projet de manière partagée. 		<p>Le candidat :</p> <p>4.1 : Définit les objectifs quantitatifs et qualitatifs d'un projet en utilisant une méthode adéquate (par exemple : SMART¹, carte heuristique, etc.)</p> <p>4.2 : Détermine les étapes du projet avec une méthode de questionnement adaptée (par exemple : QQQQCP², technique de l'entonnoir, etc.)</p> <p>4.3 : Associe les partenaires concernés à l'élaboration du projet (par exemple : participation à des réunions, entretiens, groupes de travail et/ou d'échange de pratiques, etc.).</p>
<p>C 5 : Evaluer l'évolution de la situation d'une personne accompagnée</p> <ul style="list-style-type: none"> - en choisissant les modalités et/ou outils d'évaluation facilitant sa participation - afin de réajuster son projet, dans une démarche d'amélioration continue. 		<p>Le candidat :</p> <p>5.1 : Applique une méthode d'évaluation en utilisant des outils adéquats (par exemple : critères selon nomenclature, fichier d'aide à l'évaluation, formalisation des écarts, etc.)</p> <p>5.2 : Recherche la participation de la personne accompagnée (choix des outils et des modalités d'évaluation correspondant à la situation).</p> <p>5.3 : Réajuste le projet d'accompagnement si nécessaire (en fonction des résultats de l'analyse effectuée).</p>
<p>C 6 : Mobiliser un réseau de partenaires professionnels autour du projet d'une personne accompagnée</p> <ul style="list-style-type: none"> - en sélectionnant les partenaires du territoire selon leurs domaines d'expertise - afin de s'assurer de son accompagnement global. 		<p>Le candidat :</p> <p>6.1 : Identifie les acteurs d'un territoire en santé sociale par domaine d'intervention (inventaire, cartographie, tableau par domaine, etc.).</p> <p>6.2 : Choisit les partenaires adéquats en fonction de leurs domaines de compétences et de leurs expertises (répertoire national des associations rubrique action social, entretiens, analyse des ressources, synthèse, etc.).</p> <p>6.3 : Anime et/ou co-anime un réseau autour de la personne accompagnée en assurant de la continuité des actions au service du projet (mise en place d'un conventionnement formel ou informel, fiche action, réunions, groupes d'échange, etc.).</p>

¹ SMART = Spécifique, Mesurable, Ambitieux, Réaliste

² QQQQCP = Qui, Quoi, Où, Quand, Comment/Combien, Pourquoi

<p>C 7 : Communiquer auprès de représentants d'institutions impliquées</p> <ul style="list-style-type: none"> - en ciblant les informations essentielles à transmettre, notamment à l'aide d'outils numériques - afin d'améliorer la coopération en faveur du projet d'une personne accompagnée. 		<p>Le candidat :</p> <p>7.1 : Déploie un argumentaire en s'appuyant sur les informations essentielles de l'accompagnement (bilans, signalements, mode d'accueil, antécédents judiciaires, etc.).</p> <p>7.2 : Montre que les outils (plateforme collaborative, outils de Visio conférence, logiciel de gestion de tâches et planification, etc.) et modalités de communication (réunions, entretiens, échanges, suivi interactions, feedback, etc.) favorisent les démarches collaboratives entre interlocuteurs.</p> <p>7.3 : Argumente auprès d'une institution pour coopérer en faveur du projet d'une personne (par exemple : infographie, résumé, tableau de suivi, etc.).</p>
<p>C 8 : Organiser une veille stratégique (réglementaire, législative, et opérationnelle ou territoriale)</p> <ul style="list-style-type: none"> - en mobilisant des sources fiables et actualisées - pour suivre les évolutions dans le champ du service dans le but d'améliorer l'accompagnement des personnes. 		<p>Le candidat :</p> <p>8.1 : Identifie-les espaces et personnes ressources fiables pour mettre en place une veille stratégique (services de documentation, conférences, colloques, journées d'études, recherche en ligne sur sites officiels ou d'organismes reconnus ou labellisés, plateforme, etc.).</p> <p>8.2 Mobilise des informations récentes en matière de législation, de réglementation, de déontologie, de recommandations des pratiques professionnelles.</p> <p>8.3 : Opère une veille stratégique en conformité avec les principes de protection des données (finalité, proportionnalité, pertinence, durée de conservation, sécurité et confidentialité selon le Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD)).</p> <p>8.4 : Utilise un outil adapté à son usage pour organiser sa veille (par exemple : classeur, mur collaboratif, organisation des favoris, outil de curation de contenu, etc.)</p>